Colmar
2027

Demande emménagement / déménagement de particuliers

La demande est à adresser à : domainepublic@colmar.fr ou par voie postale à :
Service gestion du domaine public – 1 place de la Mairie – BP 50528 – 68021 COLMAR Cedex

Pour être traitée, toute demande doit être parvenue au service **au plus tard 10 jours ouvrés*** avant la date d'intervention souhaitée. Toute demande ne respectant pas le délai minimum d'instruction, ou incomplète, ou non cohérente avec la configuration des lieux ne sera pas traitée.

(*) du lundi au vendredi inclus, hors jours fériés

Neutralisation d'emplacements de stationnement matérialisés au sol : la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner est OBLIGATOIRE. La pose doit se faire au plus tard 48h avant la date d'intervention et les photos du dispositif devront être transmises à poste.commandement.pm@colmar.fr. Cette mise en place peut être effectuée par vos propres moyens ou par le biais de la commune.

Particularité des rues situées en zone piétonne : une dérogation est accordée pour la circulation et le stationnement pendant la durée de l'intervention. Le document sera à apposer à l'arrière du pare-brise du ou des véhicules autorisé(s).

ATTENTION : une redevance forfaitaire de 300€ pour défaut d'autorisation et non-respect des prescriptions de l'arrêté (forfait) sera appliquée et **500€** à compter de la 3ème infraction.

➢ **IDENTIFICATION DU DEMANDEUR** : ☐ Particulier ☐ Entreprise
tous les champs sont obligatoires

Nom - Prénom / Société : _____

Date et lieu de naissance *(uniquement pour les particuliers)* : _____

Adresse / CP / Ville : _____

Adresse mail : _____

N° SIRET (Entreprise) : _____

☎ : _____ 📱 : _____

Type de véhicule(s) :

☐ Véhicule particulier ou petit utilitaire (3m3, correspondant à 1 place de stationnement) Qté : _____

☐ Camionnettes (6m3, correspondant à 1 place de stationnement) Qté : _____

☐ Camionnette (10m3, correspondant à 2 places de stationnement) Qté : _____

☐ Camionnette avec hayon (20m3, correspondant à 3 places de stationnement) Qté : _____

☐ Poids-lourds (porteur, correspondant à 4 places de stationnement) Qté : _____

☐ Poids-lourd (semi-remorque correspondant à 5 places de stationnement) Qté : _____

☐ Monte-meuble dimension : ..... Qté : _____

☐ sur trottoir ☐ sur chaussée

Remarque : 1 emplacement mesure 5m de long et 2,5 de large

➢ **DATE D'INTERVENTION :** _____

➢ **DEMENAGEMENT :** N° de voirie _____rue_____

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s)
1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ Remarque(s) : _____

➢ **EMMENAGEMENT :** N° de voirie _____rue_____

Nombre d'emplacement(s) souhaité(s)
1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ Remarque(s) : _____

Pose de panneau(s) par la ville : OUI ☐ NON ☐

- 1 panneau pour un emplacement de stationnement ➢ 61,50 €
- 2 panneaux pour deux emplacements de stationnement ➢ 74,85 €
- 3 panneaux pour trois emplacements de stationnement ➢ 88,20 €
- 4 panneaux pour quatre emplacements de stationnement ➢ 101.55 €
- Le panneau supplémentaire ➢ 13,35 €

Adresse de facturation :

_____

Arrêté n°981/2026 du 08/11/2026 portant réajustement des droits de place, de voirie et de stationnement pour 2027

Les tarifs en vigueur portent sur l'année en cours. Toute modification tarifaire, par voie d'arrêté municipal, pour les années suivantes sera appliquée de manière automatique.

Date de la demande Signature Cachet de l'entreprise

NOTE D'INFORMATION

- Les données sont recueillies par la Ville de Colmar (1 Pl. de la Mairie, 68000 Colmar - domainepublic@colmar.fr - 03 69 99 56 28) pour la gestion des demandes d'autorisation de voirie. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
- A défaut de fournir les informations obligatoires, la demande ne pourra être satisfaite. Elles ne seront communiquées qu'aux seuls destinataires suivants : le service gestion du domaine public, le service comptabilité et le service gestion comptable de la trésorerie municipale. Les données seront conservées pendant un an.
- Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.
- Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le DPO de la ville de Colmar au 1 place de la Mairie, COLMAR 68000 ou par mail à l'adresse suivante : dpo@colmar.fr
- Nous vous remercions de nous préciser l'objet de votre demande et le(s) droit(s) dont vous entendez vous prévaloir. En cas de doute raisonnable sur votre identité, un justificatif pourra vous être demandé.
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Hôtel de Ville - Service Gestion du Domaine Public - Place de la Mairie - BP 50528 - 68021 Colmar Cedex
Tél : 03 69 99 56 28
domainepublic@colmar.fr